

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 27 (1990)

Heft: 994

Rubrik: Échos des médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le cancer utile

(pi) La une de *24 Heures* du jeudi 3 mai était consacrée aux difficultés des pays producteurs de tabac causées par la lutte contre le tabagisme. Rien ne manque: amorce du texte imprimé dans les pages intérieures, éditorial, dessin de Burki représentant un paysan exotique qui fait l'aumône avec un immense cendrier. Le tout apparaît comme une mise en question des programmes de l'Organisation mondiale de la santé.

Le problème est réel et méritait d'être soulevé. De nombreux pays du tiers monde tirent en effet une part importante de leur revenu de l'exportation de l'herbe à Nicot. Mais condamne-t-on les programmes de lutte contre la consommation de drogue sous prétexte qu'ils posent des problèmes sérieux à la Colombie?

Au lieu de relater fidèlement la brochure de l'Association internationale des producteurs de tabac, le grand quotidien lausannois aurait pu effectuer une enquête plus critique. Quelles cultures de substitution sont possibles, quelle est la position des organisations de développement, quelles mesures complémentaires l'OMS et les pays engagés dans cette lutte entendent-ils prendre pour éviter de ruiner les pays producteurs?

Car enfin, nous n'allons pas faire disparaître du jour au lendemain le tabac des étalages de nos magasins. Et le temps nous permet d'imaginer des solutions négociées.

Il est certainement possible de coopérer avec le tiers monde sans risquer un cancer des poumons.

l'opération pouvant être répétée toutes les trois, cinq, trente minutes.

Dans une interview accordée au *Tages-Anzeiger*, Fridolin Luchsinger, le rédacteur en chef du *Blick*, admet que les résultats de l'opération ne constituent pas un sondage représentatif. Il a d'ailleurs fait interrompre l'opération jusqu'à évaluation des possibilités de manipulation. Mais s'ils ne sont pas représentatifs, à quoi peuvent-ils donc bien servir? Dans tous les cas, la rédaction devrait s'interdire d'en utiliser les résultats. ■

Le financement des partis par les entreprises

(ag) Le monde politique français est secoué, avec la théâtralité et l'hypocrisie qui lui est propre, par la loi d'amnistie, rendue opportune par les poursuites engagées contre les sociétés finançant par fausses factures les campagnes électorales.

Qu'en est-il en Suisse?

Le Pays vaudois (26 avril, 3 mai) publie une étude érudite de Danielle Yersin, professeur de droit fiscal, sur le statut fiscal des partis politiques, de leurs membres et sympathisants. L'analyse est rendue plus complexe en Suisse par la diversité des pratiques cantonales.

On peut résumer ainsi, en ce qui concerne les contributions versées aux partis.

Lorsqu'il s'agit de contribuables de condition dépendante (salariés le plus souvent), la doctrine considère que les versements aux partis politiques, à quelque titre que ce soit, sont des dépenses d'emploi du revenu non déductibles et non pas des frais d'acquisition de celui-ci. La jurisprudence le confirme; elle est restrictive dans presque tous les cantons, même pour les contributions dues obligatoirement par un mandataire.

En ce qui concerne les indépendants, la doctrine admet que les versements peuvent avoir le caractère de frais justifiés par l'usage commercial.

La question est ouverte de savoir si la

dédiction doit être plafonnée ou sans limite. Dix cantons admettent ces déductions.

Les personnes morales peuvent de même faire valoir les versements aux partis politiques comme frais généraux; quelques cantons le refusent, d'autres plafonnent le montant.

Discussion

Une telle pratique et une telle doctrine créent évidemment une inégalité de traitement entre salariés, indépendants et personnes morales. Mais de surcroît la justification par l'usage commercial est de nature à mettre en doute l'impartialité de l'autorité, d'autant plus que les versements ne font l'objet d'aucune publicité et d'aucune transparence.

Le problème de l'égalité de traitement entre les partis est également posé par cette pratique. Il est évident que les largesses vont d'abord à ceux qui détiennent le pouvoir ou à ceux dont l'action et la doctrine sont agréées par les milieux économiques.

Si l'on considère que la déduction fiscale correspond à une diminution de recettes budgétaires, c'est-à-dire à une subvention indirecte par l'Etat, on peut dire que les partis politiques sont de fait déjà subsidiés, mais dans l'opacité et dans l'inégalité. ■

ÉCHOS DES MÉDIAS

Cash a publié une comparaison des tarifs publicitaires des dix-neuf radios locales de Suisse alémanique. Les plus chères sont les deux radios zurichoises: 26 francs la seconde pour *Radio 24* et 23 francs pour *Radio Z*. Les meilleurs marché sont *Matterhorn* (Zermatt): 3 francs et *Thurgau*: 6 francs. Mais pour les publicitaires, ce sont les possibilités de contacts qui comptent et les meilleures marchés en chiffre absolu ne sont pas nécessaire-

ment les plus favorables en raison de leur audience réduite.

L'entreprise Zollikofer, qui publie le *St-Galler Tagblatt* et divers autres titres en Suisse orientale, avait acquis en 1985 un tiers des actions de l'entreprise de Romanshorn éditant le quotidien *Schweizerische Bodensee-Zeitung*. Elle vient d'acquérir le deuxième tiers des actions et achètera le dernier tiers en 1992.

Ajoutons que les actions que la *Neue Zürcher Zeitung* envisage d'acquérir de *Zollikofer* proviendront du portefeuille de l'industriel Stefan Schmidheiny.